

Séance du 9 novembre 2015

Dûment convoquée le 5 novembre 2015

En l'an deux mille quinze, le neuf novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Excusé : Dominique LAPORTE,

Procuration : Dominique LAPORTE pour Régis ROBERT,

Secrétaire de séance : Pierre GALLET,

Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2015-07-01

OBJET : Aménagement de la traverse d'agglomération – demande de programmation des subventions 2016

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet d'aménagement de la traverse d'agglomération sur la route Départementale n°47.

Le projet présenté vise, à améliorer la sécurité des usagers et piétons dans la traverse, à assurer dans des conditions satisfaisantes les échanges au droit des carrefours de la mairie, des routes menant à Mortemart et à Rouffignac.

Le projet ainsi présenté s'élève en phase esquisse à 360 000,00€ HT.

Le projet est actuellement au stade de l'avant-projet et en cours de validation auprès des services des routes du département et de l'Etat.

Le Maire propose que cette opération puisse être réalisée en 2016 ; pour ce faire, l'ensemble des démarches administratives et l'obtention du financement doit intervenir en 2015 et 2016. Après obtention de la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015, plusieurs sources de financements restent à explorer :

- celle du conseil Départemental au titre des subventions pour travaux d'édilité, opérations locales de Sécurité et Contrats d'objectifs sont actuellement en cours auprès des services concernés,
- un dossier a été déposé auprès de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme au titre de l'aménagement des carrefours de la voirie d'intérêt communautaire,
- et la Réserve Parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend en considération l'avancement du projet d'aménagement de traverse d'agglomération et des observations des services de l'Etat et du Département,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Dordogne au titre des travaux d'édilité, des opérations locales de sécurité et du contrat d'objectifs,
- sollicite l'aide de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme au titre de l'aménagement réalisé au droit des carrefours de la VIC n°10,
- sollicite l'aide des Députés au titre de **la Réserve Parlementaire 2016,**
- autorise le Maire à poursuivre les études de projet et à engager toutes les démarches administratives notamment celle liées au financement de l'opération.

N°2015-07-02

OBJET : Garage municipal – inscription DETR 2016

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un garage communal et dont le coût prévisionnel s'élève à 103 900,00€ HT est susceptible de bénéficier de bénéficié d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 103 900,00 €

DETR 2016 : 36 365,00€

Département – Contrat d'objectifs : 20 100,00€

Réserve parlementaire : 5 000,00€

autofinancement communal 42 435,00€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé en 2016.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint)

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2. 1. acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral

Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet de création d'un garage communal,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016.

N°2015-07-03**OBJET : Demande de la commune de Plazac : retrait du smictom du Périgord Noir/ Adhésion Syged Bastides Forêt Bessède**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté des communes Vallée de l'Homme adhère au SICTOM du Périgord pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour la commune de Plazac.

Il explique que les habitants de Plazac fréquentent la déchetterie de Rouffignac du fait de sa proximité géographique et que cette déchetterie a été transférée au SYGED Bastides Forêt Bessède en 2014.

Pour l'utilisation de ce service par les habitants de Plazac, le SYGED demande une participation financière au SICTOM, qui aurait une forte répercussion sur la TEOM de cette zone.

Pour rationaliser l'organisation géographique, maîtriser les coûts des services, en accord avec la commune et les deux syndicats concernés, il est proposé de demander le retrait de la Communauté des communes pour la commune de Plazac du SICTOM du Périgord Noir à compter du 31/12/15 et son adhésion dans un même temps, au 1^{er} janvier 2016, au SYGED Bastides Forêt Bessède.

Le Maire précise que la tenue des procédures de retrait et d'adhésion de manière concomitante permet d'assurer la continuité de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- le retrait du SICTOM du Périgord Noir de la commune de Plazac, pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 31 décembre 2015,

Et son adhésion au SYGED Bastides Forêt Bessède à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-07-04**Objet de la DM : Virement de crédits Remplacement pompe doseuse**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° CREDITS ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS	
		COMPTES MONTANTS (€)	COMPTESMONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	1 500,00	
Créances admises en non-valeur	6541	444,80	
Valeurs comptables des immobilisations cédées		675	1 944,80
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 944,80	1 944,80
PG : POMPE			2 457,84
Matériel spécifique d'exploitation		2156/16	2 457,84
PG : TRAVAUX DE RENFORCEMENT		513,04	
Matériels spécifiques d'exploitation	21756/20	513,04	
DEPENSES - INVESTISSEMENT		513,04	2 457,84
PG : OPERATIONS FINANCIERES			1 944,80
Matériels spécifiques d'exploitation		21756/	1 944,80
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00	1 944,80

En l'an deux mille quinze, le neuf novembre à vingt heures trente, les membres présents du conseil municipal de la commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

N°2015-07-01	Aménagement de la traverse d'agglomération – demande de programmation des subventions 2016
N°2015-07-02	Garage municipal – inscription DETR 2016
N°2015-07-03	Demande de la commune de Plazac : retrait du smictom du Périgord Noir/ Adhésion Syged Bastides Forêt Bessède
N°2015-07-04	Virement de crédits Remplacement pompe doseuse

Marcel ALBUCHER	
Jean François AUTEFORT	
Anne-Catherine BALLAND	
Anne Marie CARDON	
Pierre GALLET	
Jean Marc HEUZE	
Nicole LACHAUD	
Dominique LAPORTE	Excusé procuration pour Régis ROBERT
Christèle NEYRAT	
Régis ROBERT	
Thierry SAULIERE	